RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00156
Numéro SIREN : 332 429 570
Nom ou dénomination : LUDIS

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 13136

Cabinet Vilaine et Associés
Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU
Rachel VIOLIN
Experts - comptables associées

Laurence GOYEC
Expert – comptable

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

LUDIS

2, Route deFontenay
85400 LUCON

S.A.S. au capital de 51 206 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 332 429 570

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er Octobre 2021 au 30 Septembre 2022

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Tél 02 40 92 66 00
va@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex
Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros

ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU
Rachel VIOLIN
Experts - comptables associées

Laurence GOYEC
Expert – comptable

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés
Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 25/11/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LUDIS** relatifs à l'exercice **du 1er Octobre 2021 au 30 Septembre 2022.**

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	**37 520 486 €**
Chiffre d'affaires	**108 014 753 €**
Bénéfice net comptable	**2 647 769 €**

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,
Le 01/12/2022

François PICHAUD **Marc SOUCARRE**

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex
Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros

Tél 02 40 92 66 00
va@cvaexperts.fr

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	***38 447 260***	***16 180 122***	***22 267 138***	***23 575 144***
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**129 882**	**98 222**	**31 659**	**37 717**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	129 882	98 222	31 659	37 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**37 288 526**	**16 081 899**	**21 206 627**	**22 546 104**
TERRAINS	3 058 911	536 165	2 522 746	2 584 345
CONSTRUCTIONS	24 398 215	7 667 498	16 730 716	17 714 042
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 832 988	7 195 481	1 637 507	1 920 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	957 641	682 754	274 887	286 274
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	40 770		40 770	40 770
AVANCES ET ACOMPTES				668
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**1 028 851**		**1 028 851**	**991 322**
TITRES IMMOBILISES DIVERS	939 350		939 350	904 762
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	89 501		89 501	86 559
ACTIF CIRCULANT	***15 253 687***	***339***	***15 253 348***	***14 891 998***
STOCKS ET EN-COURS	**7 898 281**		**7 898 281**	**7 153 851**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	78 014		78 014	65 465
MARCHANDISES	7 820 267		7 820 267	7 088 386
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**3 200 115**	**339**	**3 199 775**	**2 374 067**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	343 727	339	343 388	193 646
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 856 387		2 856 387	2 180 421
CREANCES DIVERSES (3)	**270 287**		**270 287**	**408 329**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**1 300 000**		**1 300 000**	**2 308 173**
DISPONIBILITES	**2 218 260**		**2 218 260**	**2 390 355**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**366 743**		**366 743**	**256 821**
TOTAL GENERAL	**53 700 948**	**16 180 462**	**37 520 486**	**38 466 743**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	***15 870 203***	***14 722 434***
CAPITAL	**51 206**	**51 206**
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	**2 733 753**	**2 733 753**
RESERVES	**10 437 475**	**9 235 223**
RESERVE LEGALE	5 120	5 120
AUTRES RESERVES	10 432 354	9 230 102
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 647 769**	**2 702 251**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*15 870 203*	*14 722 434*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***369 528***	***251 637***
PROVISIONS POUR RISQUES	**268 843**	**251 637**
PROVISIONS POUR CHARGES	**100 685**	
DETTES (1)	***21 280 754***	***23 492 671***
DETTES FINANCIERES (2)	**10 130 891**	**13 129 464**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	9 176 280	11 860 191
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	954 610	1 269 273
DETTES D'EXPLOITATION	**11 005 329**	**10 042 111**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 578 020	5 755 402
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 246 846	4 129 530
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	180 462	157 177
DETTES DIVERSES	**144 533**	**321 095**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	124 934	298 585
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES		361
AUTRES DETTES DIVERSES	19 598	22 149
TOTAL GENERAL	**37 520 486**	**38 466 743**

(1) Dont à plus d'un an	5 772 367	9 340 735
Dont à moins d'un an	15 508 387	14 151 936
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**109 199 777**	**94 890 833**
VENTES DE MARCHANDISES	106 088 734	92 143 078
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	119 251	77 919
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 806 767	1 627 686
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*108 014 753*	*93 848 684*
REPRISES SUR PROVISIONS	135 456	164 272
TRANSFERTS DE CHARGES	392 189	280 541
AUTRES PRODUITS	657 378	597 335
CHARGES D'EXPLOITATION	**104 429 152**	**90 064 625**
ACHATS DE MARCHANDISES	85 152 791	72 016 051
VARIATION DES STOCKS	(731 880)	(643 790)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	299 271	231 718
VARIATION DES STOCKS	(12 549)	(1 112)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 772 109	5 391 211
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 301 766	1 205 367
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 294 154	7 648 313
CHARGES SOCIALES	2 290 291	2 216 044
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 895 842	1 825 999
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	169	1 318
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	151 354	151 637
AUTRES CHARGES	15 832	21 865
RESULTAT D'EXPLOITATION	***4 770 625***	***4 826 207***
PRODUITS FINANCIERS	**31 403**	**62 890**
PARTICIPATIONS	3 970	20 853
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	27 432	41 836
CHARGES FINANCIERES	**69 666**	**78 772**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	69 666	78 772
RESULTAT FINANCIER	***(38 262)***	***(16 082)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***4 732 362***	***4 810 125***

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**44 516**	**11 300**
SUR OPERATIONS DE GESTION	20 366	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	24 150	11 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**2 938**	**31 292**
SUR OPERATIONS DE GESTION	105	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 833	22 280
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		9 012
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***41 577***	***(19 992)***
PARTICIPATION DES SALARIES	1 087 391	1 102 866
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 038 780	985 014
Total des produits	*109 275 696*	*94 964 823*
Total des charges	*106 627 927*	*92 262 571*
BENEFICE NET COMPTABLE	***2 647 769***	***2 702 251***

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
La licence de 4ème catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	25 ans	- Matériel de transport :	3 à 7 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	134 581	3 010	7 709	129 882
Immobilisations corporelles	37 011 238	549 922	272 633	37 288 527
Immobilisations financières - titres	904 763	34 796	208	939 351
Immobilisations financières - créances	86 560	2 942		89 501
	38 137 142	590 669	280 551	38 447 261

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	96 864	9 068	7 709	98 223
Immobilisations corporelles	14 465 134	1 886 774	270 008	16 081 900
	14 561 998	1 895 842 (*)	277 718	16 180 122
(*) Dont dotation : . linéaire		1 604 938		
. dégressive		290 904		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	251 638	252 039	134 148	369 529
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 478	170	1 308	340
	253 116	252 209 (*)	135 456 (*)	369 868
(*) Dont : . exploitation		151 524	135 456	
. financier				
. exceptionnel *(impôts sur les bénéfices)*		100 685		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 134 148
- montants repris parce que devenus sans objet : -

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 100 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- un litige prud'homal à hauteur de 17 490 €.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 151 354 €.
- une provision pour impôts.
 - La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité du 1er mars 2021 au 20 octobre 2021. Ce contrôle a porté sur le crédit d'impôt recherche (C.I.R.) des années 2018 et 2019. Le 26 novembre 2021, la société LUDIS a reçu une proposition de rectification indiquant le rejet de l'intégralité des dépenses retenues pour le C.I.R. et donc la remis en cause du crédit d'impôt correspondant d'un montant total de 201 370 € (hors intérêts de retard).
 - Le 26 janvier 2022, la S.A.S. LUDIS a formulé des observations à la proposition de rectification de l'Administration en contestant ce redressement du C.I.R.
 - Par courrier du 8 avril 2022, l'Administration a indiqué maintenir en totalité les rectifications initialement émises.
 - Compte tenu du désaccord persistant, la S.A.S. LUDIS a sollicité en date du 4 mai 2022 un rendez-vous avec le supérieur hiérarchique et l'interlocuteur départemental ainsi que conformément aux articles K.59, L59D du livre des procédures fiscales et 1653 F du C.G.I., la saisine du Comité Consultatif du C.I.R.
 - Suite au recours hiérarchique dont la réunion s'est déroulée le 7 juin 2022, l'Administration a confirmé le maintien de sa position initial.
 - A ce jour, la S.A.S. LUDIS est en attente de la réunion du comité consultatif prévue pour le début de l'année 2023.

 En raison de la procédure en cours, de la position de l'Administration et de la volonté contradictoire de la S.A.S. LUDIS de démontrer éligibilité de ses dépenses au C.I.R., cette dernière a constitué une provision à hauteur de 100 685 € correspondant à 50 % du montant du crédit d'impôt recherche (C.I.R.) remis en cause par l'Administration.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	89 501		89 501
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 200 115	3 200 115	
Créances diverses	270 287	270 287	
Charges constatées d'avance	366 744	366 744	
	3 926 647	3 837 146	89 501

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	12 747	12 747		
Emprunts bancaires (1)	9 163 534	3 558 834	5 604 700	
Emprunts & dettes financières divers (2)	954 611	786 943	167 667	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 005 329	11 005 329		
Dettes diverses	144 534	144 534		
Produits constatés d'avance				
	21 280 755	15 508 387	5 772 367	

(*) *Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires* *12 747*

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 659 990

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 345 835

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 720 654

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtement, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	69 261 846	66 503 926
- Drive	7 991 891	7 045 368
- Station-service	30 294 015	20 107 841
- Restauration	467 001	191 550
	108 014 753	93 848 684

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	19
- Agents de maîtrise	26
- Employés	249
	294

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	2 625	24 150
Cessions d'immobilisations financières	208	
Amende et pénalités	105	
Dégrèvements de taxe foncière		20 366
	2 938	44 516

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	429 366
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	658 025
	1 087 391

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 222 802
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 284 707
	938 095

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	204 392
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25.00 %)	201 034

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	105 251	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 820 244	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.
Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.
Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 28.40 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*
*(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 511 000 €

La société LUDIS externalise, en partie, la gestion de ses indemnités de départ à la retraite via l'organisme AVIVA. Ce fonds est alimenté sous la forme de versements libres. La valeur du fonds valorisé au 1er janvier 2022 net des versements de l'année 2022 est de 233 134 €.

Entreprises liées **Néant**

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

LUDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 51.206 euros
Siège social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON
332 429 570 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice 2.647.769 euros**
- Au compte "*AUTRES RESERVES*" 2.647.769 euros

L'Assemblée Générale reconnait en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2021	1.500.000 €	1.018.855 €	481.145 €
30/09/2020	2.000.000 €	1.291.840,40 €	708.159,20 €
30/09/2019	500.000 €	322.960,19 €	177.039,81 €

DECISION PRISE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice 2.647.769 euros**
- Au compte "*AUTRES RESERVES*" 2.647.769 euros

L'Assemblée Générale reconnait en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2021	1.500.000 €	1.018.855 €	481.145 €
30/09/2020	2.000.000 €	1.291.840,40 €	708.159,20 €
30/09/2019	500.000 €	322.960,19 €	177.039,81 €

LE PRESIDENT

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

GREFFE

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

Aux Associés de la société LUDIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de Commerce.

.../...

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

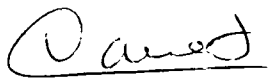
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 15 mars 2023

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes,



Christine JANET

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	*38 447 260*	*16 180 122*	*22 267 138*	*23 575 144*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**129 882**	**98 222**	**31 659**	**37 717**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	129 882	98 222	31 659	37 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**37 288 526**	**16 081 899**	**21 206 627**	**22 546 104**
TERRAINS	3 058 911	536 165	2 522 746	2 584 345
CONSTRUCTIONS	24 398 215	7 667 498	16 730 716	17 714 042
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 832 988	7 195 481	1 637 507	1 920 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	957 641	682 754	274 887	286 274
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	40 770		40 770	40 770
AVANCES ET ACOMPTES				668
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**1 028 851**		**1 028 851**	**991 322**
TITRES IMMOBILISES DIVERS	939 350		939 350	904 762
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	89 501		89 501	86 559
ACTIF CIRCULANT	*15 253 687*	*339*	*15 253 348*	*14 891 598*
STOCKS ET EN-COURS	**7 898 281**		**7 898 281**	**7 153 851**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	78 014		78 014	65 465
MARCHANDISES	7 820 267		7 820 267	7 088 386
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**3 200 115**	**339**	**3 199 775**	**2 374 067**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	343 727	339	343 388	193 646
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 856 387		2 856 387	2 180 421
CREANCES DIVERSES (3)	**270 287**		**270 287**	**408 329**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**1 300 000**		**1 300 000**	**2 308 173**
DISPONIBILITES	**2 218 260**		**2 218 260**	**2 390 355**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**366 743**		**366 743**	**256 821**
TOTAL GENERAL	**53 700 948**	**16 180 462**	**37 520 486**	**38 466 743**

Visé par le Commissaire aux Comptes

(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	*15 870 203*	*14 722 434*
CAPITAL	**51 206**	**51 206**
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	**2 733 753**	**2 733 753**
RESERVES	**10 437 475**	**9 235 223**
RESERVE LEGALE	5 120	5 120
AUTRES RESERVES	10 432 354	9 230 102
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 647 769**	**2 702 251**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*15 870 203*	*14 722 434*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	*369 528*	*251 637*
PROVISIONS POUR RISQUES	**268 843**	**251 637**
PROVISIONS POUR CHARGES	**100 685**	
DETTES (1)	*21 280 754*	*23 492 671*
DETTES FINANCIERES (2)	**10 130 891**	**13 129 464**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	9 176 280	11 860 191
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	954 610	1 269 273
DETTES D'EXPLOITATION	**11 005 329**	**10 042 111**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 578 020	5 755 402
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 246 846	4 129 530
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	180 462	157 177
DETTES DIVERSES	**144 533**	**321 095**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	124 934	298 585
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES		361
AUTRES DETTES DIVERSES	19 598	22 149
TOTAL GENERAL	**37 520 486**	**38 466 743**

(1) Dont à plus d'un an	5 772 367	9 340 735
Dont à moins d'un an	15 508 387	14 151 936
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**109 199 777**	**94 890 833**
VENTES DE MARCHANDISES	106 088 734	92 143 078
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	119 251	77 919
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 806 767	1 627 686
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*108 014 753*	*93 848 684*
REPRISES SUR PROVISIONS	135 456	164 272
TRANSFERTS DE CHARGES	392 189	280 541
AUTRES PRODUITS	657 378	597 335
CHARGES D'EXPLOITATION	**104 429 152**	**90 064 625**
ACHATS DE MARCHANDISES	85 152 791	72 016 051
VARIATION DES STOCKS	(731 880)	(643 790)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	299 271	231 718
VARIATION DES STOCKS	(12 549)	(1 112)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 772 109	5 391 211
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 301 766	1 205 367
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 294 154	7 648 313
CHARGES SOCIALES	2 290 291	2 216 044
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 895 842	1 825 999
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	169	1 318
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	151 354	151 637
AUTRES CHARGES	15 832	21 865
RESULTAT D'EXPLOITATION	***4 770 625***	***4 826 207***
PRODUITS FINANCIERS	**31 403**	**62 690**
PARTICIPATIONS	3 970	20 853
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	27 432	41 836
CHARGES FINANCIERES	**69 666**	**78 772**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	69 666	78 772
RESULTAT FINANCIER	***(38 262)***	***(16 082)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***4 732 362***	***4 810 125***

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**44 516**	**11 300**
SUR OPERATIONS DE GESTION	20 366	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	24 150	11 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**2 938**	**31 292**
SUR OPERATIONS DE GESTION	105	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 833	22 280
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		9 012
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***41 577***	***(19 992)***
PARTICIPATION DES SALARIES	1 087 391	1 102 866
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 038 780	985 014
Total des produits	*109 275 696*	*94 964 823*
Total des charges	*106 627 927*	*92 262 571*
BENEFICE NET COMPTABLE	***2 647 769***	***2 702 251***

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

Visé par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
La licence de 4ème catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Visé par le Commissaire aux Comptes

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	25 ans	- Matériel de transport :	3 à 7 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Visé par le Commissaire aux Comptes

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	134 581	3 010	7 709	129 882
Immobilisations corporelles	37 011 238	549 922	272 633	37 288 527
Immobilisations financières - titres	904 763	34 796	208	939 351
Immobilisations financières - créances	86 560	2 942		89 501
	38 137 142	590 669	280 551	38 447 261

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	96 864	9 068	7 709	98 223
Immobilisations corporelles	14 465 134	1 886 774	270 008	16 081 900
	14 561 998	1 895 842 (*)	277 718	16 180 122
(*) Dont dotation : . linéaire		1 604 938		
. dégressive		290 904		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	251 638	252 039	134 148	369 529
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 478	170	1 308	340
	253 116	252 209 (*)	135 456 (*)	369 868
(*) Dont : . exploitation		151 524	135 456	
. financier				
. exceptionnel *(impôts sur les bénéfices)*		100 685		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 134 148
- montants repris parce que devenus sans objet : -

Visé par le Commissaire aux Comptes

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 100 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- un litige prud'homal à hauteur de 17 490 €.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 151 354 €.
- une provision pour impôts.
 - La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité du 1er mars 2021 au 20 octobre 2021. Ce contrôle a porté sur le crédit d'impôt recherche (C.I.R.) des années 2018 et 2019. Le 26 novembre 2021, la société LUDIS a reçu une proposition de rectification indiquant le rejet de l'intégralité des dépenses retenues pour le C.I.R. et donc la remis en cause du crédit d'impôt correspondant d'un montant total de 201 370 € (hors intérêts de retard).
 - Le 26 janvier 2022, la S.A.S. LUDIS a formulé des observations à la proposition de rectification de l'Administration en contestant ce redressement du C.I.R.
 - Par courrier du 8 avril 2022, l'Administration a indiqué maintenir en totalité les rectifications initialement émises.
 - Compte tenu du désaccord persistant, la S.A.S. LUDIS a sollicité en date du 4 mai 2022 un rendez-vous avec le supérieur hiérarchique et l'interlocuteur départemental ainsi que conformément aux articles K.59, L59D du livre des procédures fiscales et 1653 F du C.G.I., la saisine du Comité Consultatif du C.I.R.
 - Suite au recours hiérarchique dont la réunion s'est déroulée le 7 juin 2022, l'Administration a confirmé le maintien de sa position initial.
 - A ce jour, la S.A.S. LUDIS est en attente de la réunion du comité consultatif prévue pour le début de l'année 2023.

 En raison de la procédure en cours, de la position de l'Administration et de la volonté contradictoire de la S.A.S. LUDIS de démontrer éligibilité de ses dépenses au C.I.R., cette dernière a constitué une provision à hauteur de 100 685 € correspondant à 50 % du montant du crédit d'impôt recherche (C.I.R.) remis en cause par l'Administration.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Visé par le Commissaire aux Comptes

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	89 501		89 501
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 200 115	3 200 115	
Créances diverses	270 287	270 287	
Charges constatées d'avance	366 744	366 744	
	3 926 647	3 837 146	89 501

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	12 747	12 747		
Emprunts bancaires (1)	9 163 534	3 558 834	5 604 700	
Emprunts & dettes financières divers (2)	954 611	786 943	167 667	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 005 329	11 005 329		
Dettes diverses	144 534	144 534		
Produits constatés d'avance				
	21 280 755	15 508 387	5 772 367	

(*) *Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires* *12 747*

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 659 990

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 345 835

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 720 654

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

Visé par le Commissaire aux Comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtement, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	69 261 846	66 503 926
- Drive	7 991 891	7 045 368
- Station-service	30 294 015	20 107 841
- Restauration	467 001	191 550
	108 014 753	93 848 684

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	19
- Agents de maîtrise	26
- Employés	249
	294

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	2 625	24 150
Cessions d'immobilisations financières	208	
Amende et pénalités	105	
Dégrèvements de taxe foncière		20 366
	2 938	44 516

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	429 366
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	658 025
	1 087 391

Visé par le Commissaire aux Comptes

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 222 802
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 284 707
	938 095

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	204 392
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25.00 %)	201 034

Visé par le Commissaire aux Comptes

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	105 251	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 820 244	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 28.40 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*
*(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 511 000 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

La société LUDIS externalise, en partie, la gestion de ses indemnités de départ à la retraite via l'organisme AVIVA. Ce fonds est alimenté sous la forme de versements libres. La valeur du fonds valorisé au 1er janvier 2022 net des versements de l'année 2022 est de 233 134 €.

Entreprises liées **Néant**

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Visé par le Commissaire aux Comptes